



ÉGLISE MÉTHODISTE D'HAÏTI

Projet de Réhabilitation Rurale (EMH/PRR)

Termes de références pour l'évaluation Externe conjointe des projets :

- **Activités Génératrices de Revenu (AGR)**
- **Soutien à l'éducation de la jeunesse rurale dans la Grand 'Anse à travers le renforcement des CREP (Education)**

Ces projets sont mis en œuvre par le PRR dans les communes des Roseaux et de Jérémie, Département de la Grand 'Anse, Haïti.

1.- Finalité et portée de l'évaluation

La mise en œuvre par le PRR/EMH du projet AGR (Activités Génératrices de revenus) qui a débuté le 1^{er} septembre 2013 devait assurer la pérennité des CREP. C'est un projet qui a comme objectif de soutenir les CREP (Centres Ruraux d'Education Participative) et permettre ainsi aux comités de parents d'élèves (ASPACREP) de disposer de fonds pouvant assurer le fonctionnement des CREP grâce, au départ, aux activités de maraîchage, de transformation de fruits et d'élevage. Ceci afin de remplacer le soutien financier direct de l'EPER aux ASPACREP pour le fonctionnement des écoles «CREP » (projet Education).

Il était prévu au début du mois d'août 2014, une transition entre le projet Education et le projet AGR. Mais les débuts de ce dernier ont été laborieux et ont demandé un soutien continu de la part de l'EPER. Au premier trimestre 2015, les activités ont été réorientées mais elles ne rapportent pas encore suffisamment d'argent pouvant garantir le fonctionnement des CREP. L'approche collective dans la réalisation des activités économiques était mal acceptée par les communautés. De ce fait, l'EPER et le PRR ont décidé de recadrer l'intervention en priorisant davantage l'approche individuelle et en incluant un revenu pour les ménages avec une prolongation des deux projets jusqu'en juin 2016.

A 6 mois de la fin des projets AGR mis en œuvre parallèlement avec le projet Education au profit des 26 associations de parents qui gèrent les écoles, l'EPER et le PRR ont décidé de conduire une évaluation externe permettant de dégager la performance des deux projets et d'apprécier la pertinence du soutien de l'EPER à la viabilité du système des CREP.

2.- Description des projets à évaluer

2.1.- Présentation du PRR /EMH

Le PRR, Projet de Réhabilitation Rurale, est une structure de l'EMH- Eglise Méthodiste d'Haïti- basée dans la Grand 'Anse qui intervient depuis 50 ans dans les domaines de la santé, de l'éducation et du développement agricole. Le PRR apporte une aide concrète aux personnes défavorisées vivant dans les sections communales, particulièrement dans les communes de Jérémie et des Roseaux.

L'Eglise Méthodiste d'Haïti et l'EPER-Suisse ont une longue expérience de collaboration qui a positivement marqué l'éducation en Haïti et notamment dans la Grand 'Anse.

Pendant les 20 premières années, l'EPER a contribué grandement au fonctionnement de toutes les écoles de l'EMH. Au cours de ces dernières années, sa contribution s'est concentrée sur les 26 Centres Ruraux d'Education Participative (CREP). Ce sont des écoles communautaires mises en place avec l'appui de l'EMH /PRR entre 1970 et 1982. Chaque école est administrée par une association de parents, l'ASPACREP, qui gère l'appui financier d'EPER après transit des financements par le PRR qui a de fait une relation directe de partenariat avec EPER. Les ASPACREP constituent elles-mêmes des partenaires de terrain pour le PRR.

Dans sa stratégie de développement, l'EPER a systématiquement visé l'autonomisation des partenaires en recherchant des mécanismes de prise en charge par les bénéficiaires eux-mêmes du processus de développement.

Après ce soutien financier et pédagogique continu au fonctionnement des écoles pendant plus de 30 ans, les nouvelles orientations stratégiques de l'EPER la porte à effectuer un retrait du financement direct de l'éducation au cours des prochaines années. L'Objectif du PRR, des ASPACREP et de l'EPER est de parvenir au cours des prochaines années à créer un système de gestion et de financement à travers le développement d'activités génératrices de revenus, pour que les 26 Centres puissent continuer avec leurs activités avec moins de dépendance financière extérieure. Initialement, il était prévu que les entreprises agricoles soient gérées directement par les ASPACREP

Le principal objectif stratégique du PRR est de lutter contre l'analphabétisme en facilitant l'accès à une éducation de qualité aux enfants défavorisés des milieux ruraux des deux communes précitées.

Les projets à évaluer sont : « le projet Activités Génératrices de Revenu-AGR- », 830.364, dont le but avéré est d' « Assurer le fonctionnement durable des CREP par la création de sources de revenus » (à travers l'établissement d'un certain nombre d'entreprises agricoles), et le « Projet de soutien à l'éducation de la jeunesse rurale dans la Grand 'Anse », 830.344, (à travers le renforcement des CREP), en appuyant le fonctionnement des écoles, dont l'objectif est de participer au développement d'un système d'éducation durable, participatif et de qualité pour les enfants des zones difficilement accessibles ». Ci-dessous suit une présentation des projets.

2. 2.- Descriptif des projets à évaluer

2.2.1-Le projet AGR

Le projet Initialement planifié pour la période septembre 2013 à juin 2015 a été prolongé jusqu'en juin 2016 et le nombre d'écoles bénéficiaires du projet est passé de 10 à 12 écoles avec un point d'attention sur le développement et le renforcement des associations de parents.

De concert avec ses partenaires impliqués dans la production et la valorisation par la transformation des produits agricoles (ASPACREP-PRR, ROPADAM etc.), l'EPER, à travers son ancien Bureau régional (BURE) à Jérémie, avait initié depuis février 2012 un processus de Recherche-Action. Les premiers résultats obtenus ont montré qu'il était possible de développer ces expériences sous forme d'entreprise moderne rentable.

À l'issue de cette action, les besoins les plus urgents de revenus ont été exprimés par les membres des 26 ASPACREP qui ont demandé de développer des activités rentables afin qu'ils puissent assurer le financement du fonctionnement de leurs écoles étant donné le projet d'arrêt du financement de l'EPER à ce système en juillet 2014.

Cette requête des ASPACREP a été considérée par l'EPER et le PRR, qui les ont aidé à la transformer en idée de projet susceptible de soutenir le développement d'activités économiques porteuses, afin d'assurer une prise en charge effective de leur système scolaire. La stratégie adoptée consiste en la mise en place d'un mécanisme d'appui financier à la production qui se justifie par les facteurs suivants:

- Besoin de stimuler le développement économique dans le secteur rural pour contribuer à la création de richesse et d'emplois durables.
- Constats de l'EPER sur les nécessités de renforcer les activités économiques génératrices de revenus (AGR) dans ces zones d'intervention pour contribuer à l'augmentation progressive de l'autonomie des CREP par rapport aux financements externes.
- Difficulté d'avoir accès aux crédits (risque très élevé) pour des investissements dans des activités de production, transformation et/ou commercialisation dans le domaine agricole.

Ce mécanisme a touché seulement 12 des 26 CREP fonctionnels, avec la perspective à terme d'en tirer des enseignements pour la viabilisation de l'ensemble des CREP.

Le projet AGR a mis l'accent sur la fourniture d'intrants et outils agricoles, des animaux (porcs, ovins, caprins), de matériels de transformation de fruits et sur la diffusion efficace de paquets technologiques innovants afin de générer des revenus durables au bénéfice des CREP.

A côté des ASPACREP, l'UCP (Unité de Coordination de Projet au sein de l'EMH), avec l'appui du BUCO, a mené certaines des activités des AGR, particulièrement l'organisation de la production, la mise en place de circuit de commercialisation, la fourniture gratuite d'intrants et de service (porcs et chèvres, soins vétérinaires, bouteilles, sucre) et de matériel de transformation (pour le sirop : marmites, cuiseurs, balances, etc.).

- **Objectif global du projet AGR** : Assurer le fonctionnement durable de 12 CREP en diversifiant les sources de revenu.
- **Les 4 objectifs spécifiques** :
 1. Mise en œuvre d'activités agricoles rentables.
 2. Formation des membres d'ASPACREP aux techniques de production et de gestion d'exploitation.
 3. Appui à la commercialisation des produits des ASPACREP.
 4. Renforcement organisationnel et institutionnel du PRR et des ASPACREP.
- **Résumé des évolutions depuis le démarrage du projet**
 Au 31 décembre 2015, les accomplissements ont été ainsi appréciés :
 - ☑ Deux (2) ASPACREP transforment des fruits (Cèdre et Tête Négresse)
 - ☑ Dix (10) ASPACREP élèvent des porcs, des chèvres et/ou des moutons.
 - ☑ Douze (12) ASPACREP sont restructurées grâce à l'intervention d'un sociologue et d'une équipe de techniciens.

Les **résultats au 31.12.2015 seront disponibles** lors de l'évaluation.

2.2.2-Le projet Education

Depuis plusieurs décennies déjà, l'EPER accompagne l'Eglise Méthodiste d'Haïti, surtout dans le domaine de l'éducation. Avant la mise en place de ces infrastructures, les communautés rurales étaient confrontées à de nombreux problèmes en matière d'éducation. A cette époque le taux d'analphabétisme dans ces milieux ruraux était important et en augmentation. La création des CREP fut conçue comme un palliatif pour remédier à cette situation, tout en permettant à la majorité des enfants même s'ils dépassaient l'âge scolaire de bénéficier de l'instruction.

Ainsi, toute l'équipe des CREP s'est engagée dans un processus d'amélioration de la qualité de l'éducation.

A ce jour, ce réseau d'écoles semble inspirer confiance à la population. Au niveau des examens du ministère de l'éducation national, les résultats académiques des enfants atteignent un pourcentage intéressant allant de 75% à 80%.

Tenant compte de tous ces résultats et de la capacité organisationnelle des ASPACREP, plusieurs de ces CREP deviennent des bénéficiaires du programme scolaire gratuit (PSUGO).

Mais depuis quelques années, l'orientation stratégique de l'EPER a exclu l'éducation au sens propre de sa vision. Il s'en est suivi une discussion sur la diminution progressive des contributions financières de l'EPER au secteur de l'éducation. Ce projet de soutien de fonctionnement direct des CREP marquera la fin d'un partenariat long de plusieurs dizaines d'années avec les succès que l'on connaît. Il était prévu que L'EPER cesse le financement des salaires des enseignants et de l'appui pédagogique en juillet 2015, mais les résultats obtenus ont nécessité une prolongation. Il

s'agit donc d'œuvrer pro activement en vue de pérenniser au mieux les CREP et leurs structures ainsi que le PRR.

Le projet initialement prévu pour la période d'Aout 2012 à Décembre 2014 a subi 2 prolongations qui ont fixé la fin de projet sous étude au 31 Juillet 2016.

- **Objectif global du projet :** « Participer au développement d'un système d'éducation durable, participatif et de qualité pour les enfants des zones difficilement accessibles du milieu rural».

- **Objectifs spécifiques :**
 1. Améliorer la qualité de l'éducation au niveau des CREP.
 2. Doter la coordination des CREP d'un minimum d'outils lui permettant de jouer son rôle d'accompagnateur.
 3. Créer des systèmes de gestion durables (afin de pérenniser le fonctionnement) des CREP.

- **Résumé des évolutions depuis le démarrage du projet**

Au 31 décembre 2015, les réalisations se résumaient ainsi :

 - 134 enseignants et 7 conseillers pédagogiques ont été formés.
 - Des visites de supervision pédagogiques ont eu lieu de manière régulière.
 - Des ouvrages scolaires et des matériels didactiques ont été distribués dans les écoles.
 - 244 enfants sur 270 ont réussi aux examens officiels du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle en juin 2014.
 - Le résultat dès juin 2014 du préscolaire à la 5^{ème} A.F est de 82.78 % de réussite
 - Les ASPACREP sont en cours de restructuration.
 - Les AGR sont en place dans 12 Aspacrep pour les porcs, caprins, ovins et 2 pour la production de sirop)
 - Le PRR répond aux exigences administratives exigées par l'EPER.
 - Le système comptable du PRR est renforcé.

3.-Zones d'intervention

Département de la Grand 'Anse :

Commune de Jérémie : 2^e, 3^e et 5^esections .

Communes des Roseaux :1^e, 2^e, 3^e, et 4^e sections.

4.-Objectifs de l'évaluation

Cette évaluation a pour objectif global de porter un regard externe et indépendant sur la mise en œuvre des deux projets. Elle vise à évaluer dans quelle mesure les objectifs initialement définis des projets ont été atteints et à en tirer des leçons pour d'éventuels appuis ultérieurs.

Les objectifs de l'évaluation sont les suivants :

1. Apprécier la pertinence les résultats et les perspectives des activités réalisées dans les filières porcine, caprine, ovine, orange amère.
2. Déterminer si les résultats du projet AGR contribuent à la pérennisation des CREP.
3. Déterminer si les résultats du projet « Education » contribuent au développement d'un système d'éducation durable, participatif et de qualité dans la Grand 'Anse.
4. Apprécier le processus de restructuration des ASPACREP et la viabilité de la démarche.
5. Déterminer et analyser l'articulation et ou synergie qui existe entre les deux projets.
6. Analyser les différentes sources potentielles (autres que l'EPER) de financement pour les CREP (EMH, Gouvernement, ASPACREP, etc.). Proposer des pistes éventuelles pour un financement durable des CREP.
7. Documenter les expériences, résumer les leçons apprises et donner des recommandations pour une éventuelle future phase. Il faut tenir compte du fait que l'EPER ne financera plus les salaires des enseignants ni des conseillers pédagogiques.

5.-Méthodologie

La méthodologie de l'évaluation doit être présentée par l'évaluateur et présentée dans le plan de travail soumis avec l'offre. Parmi les méthodes appliquées par l'évaluateur devraient notamment figurer :

- Etude de la documentation du projet.
- Etablissement d'un bilan global.
- Entretiens avec les acteurs du projet (entretiens individuels, focus group.).
- Etudes des sources additionnelles d'information (autres projets semblables...).
- Entretiens avec l'équipe d'appui du PRR et du BUCO de l'EPER.
- Restitution locale des conclusions provisoires.

La méthodologie choisie devra permettre une évaluation de la performance du projet, à la fois quantitative et qualitative.

6.- Modalités de l'évaluation

a) Profil recherché.

Le PRR (EMH) est à la recherche d'un cabinet pouvant proposer une équipe comprenant : un agroéconomiste, un spécialiste des sciences de l'éducation, un sociologue, avec les qualifications suivantes :

- Expérience significative dans le domaine de l'évaluation de projet d'éducation et de projets générateurs de revenus.
- Expériences en coordination, conception, et mise en œuvre de projet de développement.
- Excellentes aptitudes en communication et en relations personnelles.
- Compétences en analyses sensibles au genre et sensibles aux conflits.

Un même évaluateur pourra éventuellement maîtriser deux des trois qualifications demandées. Les personnes proposées devront avoir une expérience significative dans chaque domaine de compétence.

b) Calendrier

Suivant les échéances du PRR et la disponibilité de l'équipe choisie, l'évaluation devra être réalisée pendant la période allant de début à fin mars 2016.

Le mandat part du principe qu'environ 16 hommes-jours de travail de récolte et analyse des données (entretiens, analyse documentaire) sont requis, ainsi qu'environ 1 jour pour la restitution et 7 homme-jours pour la rédaction. Le projet met à disposition les moyens logistiques pour les déplacements des évaluateurs.

7.- Produits attendus

- Un rapport provisoire en format numérique en français de qualité optimale tant au niveau du contenu que de la présentation. Délai : au plus tard le 19 avril 2016
- Rapport final : format numérique et 2 exemplaires papiers en français. Délai : au plus tard 10 jours ouvrables après la réception des réactions de l'EPER sur le rapport provisoire.

Le rapport de l'évaluation comportera les points suivants :

- La couverture
- La table des matières
- Un résumé qui reprend les conclusions majeures de l'évaluation et les recommandations
- Les objectifs et la méthodologie de l'évaluation
- La présentation des analyses et conclusions
- Les recommandations
- Annexes : TDR, liste d'abréviations, liste de documents, liste de personnes interviewées

Liste de documents à analyser

- Rapports d'activités mensuels, semestriels et annuels 2013, 2014 et 2015 des partenaires et des projets AGR et Education
- Documents des projets: descriptif, cadre logique, budget
- Documents d'Orientation stratégiques 2013-2016 EPER HAITI
- Rapports des évaluations Internes
- Protocoles d'accord entre EPER et partenaires.
- Calendrier d'activités (exécution, suivi, évaluation mi-parcours, etc.)

Les intéressés enverront leur proposition technique et financière complète à l'adresse suivante: proagrededu@yahoo.fr avec copie à rh.eperhaiti@gmail.com ou la déposeront directement à l'adresse suivante : HEKS-EPER, Ancien évêché de Jérémie, Bordes, à Jérémie, au plus tard le 18 février 2016 à 16h.